

CONSULTING

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden

PJ 59 – Conclusion sur les Meilleures
Techniques Disponibles (MTD)

Numéro du Projet : 23NNP117

Intitulé du Projet : Projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Taden

Intitulé du Document : Conclusion sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)

La traçabilité des signatures est assurée en interne. Ce formulaire peut être communiqué au client à sa demande

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur (Fond, Forme, Reprographie) NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
0	MOISAN Julie		31/01/24	Version initiale
A	MOISAN Julie		02/02/24	Version pour relecture SMPRB
A2	MOISAN Julie		13/02/24	Version finale

Sommaire

1.....	Objet de la PJ 59.....	2
2.....	Conclusions sur les MTD.....	2

1. OBJET DE LA PJ 59

La PJ 59 consiste à présenter la conclusion sur les meilleures techniques disponibles (MTD) relatives à la rubrique principale.

Cette pièce du Dossier d'autorisation est obligatoire pour toutes installations visées à l'annexe I de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles.

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

La rubrique 3520 (Incinération) est la rubrique principale applicable au site relevant de la catégorie n°3000 de la Nomenclature ICPE au titre de l'article R. 515-59. II et de l'article R. 515-61 du Code de l'Environnement.

2. CONCLUSIONS SUR LES MTD

L'analyse des MTD a porté sur les activités d'incinération prévues dans le cadre du projet d'évolution de l'UVE de Taden, correspondant aux MTD Incinération des déchets dit « WI » (Décembre 2019).

En complément, cette analyse a pris en considération l'activité de valorisation énergétique de l'installation, les émissions des stockages de matières dangereuses ou en vrac, sur la base des BREF (BREF transversaux : Efficacité énergétique - Février 2009, Emissions dues au stockage des matières dangereuses ou en vrac - juillet 2006).

De cette analyse, il ressort que le projet répond aux MTD d'incinération de déchets par :

- Le choix des procédés retenus ;
- Des conditions d'exploitation et de maintenance envisagées ;
- Des techniques et procédures retenues pour limiter les effets du projet sur le milieu ;
- Des mesures préventives et de suivi des installations ;
- Des choix effectués en matière d'optimisation des traitements et des consommations énergétiques.

L'efficacité énergétique de l'installation s'inscrit parfaitement dans le référentiel des BREF notamment :

- En répondant à la certification ISO 50001 pour la chaudière ;
- Par les choix d'optimisation des équipements et procédés.

CONSULTING

Agence Normandie Nord Picardie
Immeuble Le Trident
18 rue Henri Rivière
76 000 ROUEN
Tel. : + 33 2 32 08 18 80
www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

